

Délibération n°34

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
30 octobre 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
12 novembre 2019

Objet :
Réalisation de travaux
d'économies d'énergie et de
production d'énergies
renouvelables sur le
patrimoine communal :
attribution de fonds de
concours

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jean-Paul AYRAL, a donné pouvoir à M Jacques VIGNERON
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Boris BOUCHET
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M José BELDA

Rapport n°34 – Réalisation de travaux d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal : attribution de fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2224-34 et L.5216-5 VI,
 Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.229-26, R.229.51 et suivants,
 Vu le code de l'énergie,
 Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2»,
 Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 intitulé «la transition énergétique des territoires»,
 Vu la stratégie nationale bas-carbone,
 Vu la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable,
 Vu la délibération n°AP-2018-06/07-1-1655 du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 14 et 15 juin 2018 définissant la stratégie régionale environnement/Energie,
 Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),
 Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),
 Vu la délibération n°20190326.04 du conseil communautaire du 26 mars 2019 arrêtant le projet de Plan Climat, et ses actions 5.9 et 5.10 visant l'intégration des énergies renouvelables dans le patrimoine public et la rénovation énergétique de ce dernier,
 Vu la délibération n°20190709.06 du conseil communautaire du 09 juillet 2019 approuvant le règlement financier relatif aux travaux d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal,

Considérant que les enjeux d'atténuation du changement climatique constituent des enjeux majeurs pour le territoire de RLV,
 Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours définies dans le règlement financier,
 Considérant que suite au conseil communautaire du 9 juillet 2019, un courrier d'information du dispositif et le règlement financier ont été envoyés aux communes en les invitant à retourner leur dossier de demande avant le 30 septembre 2019,
 Considérant que 6 dossiers ont été reçus à cette date et que leur examen révèle qu'ils sont éligibles aux aides à la réalisation de travaux d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables,
 Considérant que la commission environnement réunie le 2 octobre 2019 et le bureau communautaire du 8 octobre proposent d'attribuer les fonds de concours ainsi qu'il suit :

Communes	Bâtiment concerné	Typologie de travaux	Cout global de l'opération	CEE valorisés	Type d'aide (1 ou 2)	Reste à charge	FDC RLV
Riom	Ecole René Cassin	Isolation combles (780m ²)	336 620€	9060€	1	186 256€	10 000€
Volvic	Eglise	Eclairage intérieur LED	22 308€	230€	1	18 360€	4 590€
Chatel Guyon	Centre culturel	Chaudière gaz condensation 120kW	9 222€	4 500€	1	4 002€	827€
Chambaron sur Morge	Ecole Saint Exupéry	Régulation/domotique pour -10% de consommation	13 538€	50€	1	11 232€	2 808€
St Laure	Salle des fêtes	Eclairage intérieur LED	1 212€	160€	1	850€	213€
St Bonnet près Riom	Groupe scolaire JB Chauty	Eclairage intérieur LED	38 930€	1047€	1	30 894€	7 724€
TOTAL			421 380€	15 047€			26 162€

Considérant que la somme totale correspond à 10% de la somme inscrite pour 2019.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 10 000 € à la commune de Riom,
- approuve l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 4 590 € à la commune de Volvic,
- approuve l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 827 € à la commune de Châtel-Guyon,
- approuve l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 2 808 € à la commune de Chambaron-sur-Morge,
- approuve l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 213 € à la commune de Saint-Laure,
- approuve l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 7 724 € à la commune de Saint-Bonnet-près-Riom,
- autorise le Président ou son représentant à procéder au versement de ces aides sous réserves de la production par les communes de délibérations concordantes.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 novembre 2019**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191105-
DELIB2019110534-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019